

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE.

Absent excusé : François THABUIS a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN.

Madame Clotilde NANDRIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : **Création des postes d'adjoints au Maire. DEL_2026_027**

Monsieur Franck PACCARD indique que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Considérant que pour la commune, ce pourcentage fixe à trois le nombre maximal d'adjoints. Il est donc proposé au Conseil municipal de créer trois postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,
à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création de trois postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré à la date ci-dessus.

Le 22 mars 2026.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de Séance
Clotilde NANDRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

